



PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 14 janvier 2021

Admission au séjour d'un jeune majeur : situation individuelle réexaminée favorablement au vu de nouveaux éléments

Après avoir fait l'objet d'une mesure d'éloignement en décembre dernier, un jeune apprenti d'origine guinéenne a pu être admis au séjour en France après l'examen de nouvelles pièces apportées à son dossier.

L'intéressé, de nationalité guinéenne, a été pris en charge au titre de la protection de l'enfance en Haute-Saône en décembre 2018, alors qu'il était mineur et non accompagné en France.

À sa majorité, l'intéressé ayant obtenu un contrat d'apprentissage dans une boulangerie à Besançon, a sollicité un titre de séjour auprès de la préfecture.

Sa situation a fait l'objet d'un suivi particulièrement attentif par les services de la préfecture. Les premiers éléments présentés initialement à l'appui de son dossier n'avaient pas permis de faire droit à sa demande, conduisant à lui notifier une obligation de quitter le territoire en date du 11 décembre dernier.

Dans le cadre de son recours contre cette décision, l'intéressé a produit de nouveaux éléments qui ont notamment permis à la préfecture d'établir formellement son état civil, en lien avec les autorités consulaires de la République de Guinée.

Dans ce contexte, il a été reçu ce jeudi 14 janvier 2021 en préfecture. Compte tenu à la fois de son parcours d'intégration jusqu'alors exemplaire et de ses perspectives d'insertion professionnelle (formation complète que son maître d'apprentissage, présent à l'entretien, s'est engagé à assurer avec perspective d'embauche définitive à l'issue), la préfète de la Haute-Saône a décidé d'abroger la mesure prise à son endroit et de lui délivrer un titre de séjour.

Sur ce dossier comme pour l'ensemble des mineurs non accompagnés, la préfecture de la Haute-Saône assure un suivi très attentif des situations, dans le respect du droit et des procédures en vigueur et dans le cadre d'un partenariat étroit avec les Conseils départementaux chargés d'assurer leur protection et leur accompagnement.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70